



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE

Compte rendu de la réunion des Personnes et Organismes Associés (POA)- PPRT de Storengy **26 novembre 2013**

La liste des participants à cette réunion POA est disponible en annexe 1.

L'ensemble des présentations et documents relatifs au PPRT sont disponibles sur le site internet de la DREAL Picardie à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-storengy-gournay-sur-aronde-a1470.html>

La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

- 1- Préambule
- 2- Présentation des mesures de réduction du risque mises en place par Storengy sur ces installations
- 3- Présentation du zonage brut
- 4- Élaboration de la stratégie sur les usages
- 5- Conclusion

1- Préambule

Avant de démarrer la réunion, plusieurs personnes ont souhaité s'exprimer.

- M. Toussaint, président de l'Association pour la Protection des Personnes, des Patrimoines et de leur Environnement des habitants de Saint-Maur ; le contenu de son intervention se trouve en annexe 2. La réponse de l'administration est apportée en annexe 3.
- Le collège des riverains ; le texte de l'intervention se trouve en annexe 4.
- M. Pineau, de l'association du ROSO : le texte de son intervention se trouve en annexe 5. Des éléments de réponse à ses propositions sont en annexe 6.
- M. le Maire de Gournay-sur-Aronde a présenté un avis du conseil municipal sur le PPRT disponible en annexe 7. Le conseil municipal exprime son inquiétude sur le devenir du hameau de Saint-Maur, et sollicite l'aide des services de l'État pour pouvoir inclure dans le plan local d'urbanisme (PLU) des zones pouvant éventuellement accueillir les habitants touchés par des mesures foncières.

2- Présentation des mesures de réduction du risque mises en place ou prévues par Storengy sur ses installations

Cette présentation avait été décidée lors de la réunion POA du 8 octobre 2013. Elle est disponible sur le site internet de la DREAL Picardie.

Storengy dispose d'un retour d'expérience sur les mesures de protection mises en place, celles-ci ayant déjà été installées sur d'autres stockages souterrains de l'industriel.

M. Pineau demande à Storengy de fournir une évaluation du coût de la mise en œuvre de ces mesures de protection,

M. le Maire de Gournay sur Aronde met en balance le coût du déplacement de la totalité du hameau par rapport à celui de la réalisation de protections. La DREAL précise que la réglementation prévoit la mise en place de mesures foncières sur la totalité du hameau uniquement si les aléas le justifient. C'est au regard de l'étude de dangers que la puissance publique propose des mesures foncières ou des mesures de renforcement du bâti pour protéger les personnes exposées. La DREAL considère que les risques sont bien décrits par Storengy dans son étude de dangers. Par ailleurs, la politique publique de prévention des risques technologiques a pour priorité la réduction du risque à la source. C'est dans cette optique que la DREAL a validé les propositions de Storengy et a établi la carte définitive des aléas présentée en réunion POA du 8 octobre 2013.

M. Pineau suggère le déplacement d'une partie des installations de Storengy pour limiter le risque à la source. La société lui répond que le déplacement d'un seul atelier pourrait coûter plus de 10 millions d'euros.

Par ailleurs, la société Storengy explique pourquoi tous les puits n'ont pas le même zonage : installations techniques différentes les unes des autres, diamètre des puits variable. Elle précise que le hameau de Saint Maur est à la fois concerné par les aléas de la station centrale, mais aussi par ceux de quelques puits.

3- Présentation du zonage brut

La DDT demande aux POA si certains souhaitent faire part de questions ou de remarques liminaires suite à la dernière réunion POA du 8 octobre 2013. Pas de remarques de la salle.

Le zonage brut délimite les zones de principe de maîtrise de l'urbanisation future et les secteurs potentiels de mesures foncières possibles inclus dans ces zones.

Le zonage brut est directement issu des cartes des aléas, et distingue trois zones :

- niveaux d'aléas les plus forts TF+ à F : principe d'interdiction
- niveaux d'aléas les moins forts M+ à Fai : principe d'autorisation sous conditions
- niveaux d'aléas Faible thermique : recommandations

Il est rappelé que le zonage réglementaire est fondé sur le zonage brut et que ce zonage brut est a minima le zonage réglementaire. Les POA peuvent modifier le zonage, s'ils le désirent, mais cela ne pourra donner lieu à des mesures foncières si les POA désirent être plus contraignants en modifiant une zone bleu foncé ou clair du zonage brut en zone rouge du zonage réglementaire.

M. Toussaint demande si les cartes des aléas n'ont pas évolué depuis la dernière réunion. La DREAL précise qu'elles sont identiques et que le zonage brut a été réalisé à partir de ces cartes (disponibles sur le site internet de la DREAL Picardie).

M. Toussaint ne comprend pas pourquoi les zones d'aléas sont variables autour des puits. Storengy précise qu'il s'agit de puits avec des technologies différentes, entraînant des différences de zones d'aléas.

Sur le territoire de la commune de Méry la Bataille il est noté la présence d'un bâtiment agricole (poulailler) situé dans un secteur de délaissement potentiel et/ou de travaux d'office. Le choix entre ces deux options relèvera des POA. Compte tenu de la nature de cet enjeu, les services instructeurs n'ont pas demandé à France Domaine d'évaluer le bien, ni au CETE de réaliser une étude de vulnérabilité.

Une riveraine aborde la question du financement des travaux prescrits, et notamment la question du crédit d'impôts plafonné à 20 000 € pour un couple et à 10 000 € pour une personne seule (ou 10% de la valeur vénale du bien). La DREAL répond que les études de vulnérabilité des bâtiments n'ayant pas encore été menées, les coûts associés ne sont pas évalués à ce stade.

Il est rappelé que le PPRT à vocation à protéger les personnes exposées aux risques et non les biens.

4- Élaboration de la stratégie sur les usages

La stratégie concernant les usages dans le périmètre d'exposition aux risques (PER) s'applique aux :

- infrastructures routières : Voies structurantes et transports de matières dangereuse (TMD), aires de stationnement et d'attente , transports collectifs
- modes de circulation douce,
- établissements recevant du public (ERP),
- habitations légères de loisirs (HLL),
- dispositifs d'information et de secours,
- rassemblements de personnes (caractère festif ou autre).

Les propositions des services instructeurs sont :

1. pour les infrastructures routières :

en prescription :

- la pose de panneaux de signalisation de danger sur les RD 1017, RD 935 et RD 82 à l'entrée et à la sortie du PER
- l'interdiction d'aires d'attente et de stationnement des TMD dans le PER
- l'interdiction d'implantation de nouveaux abris de bus dans le PER

en recommandation :

- l'itinéraire des futurs tracés de transports collectifs en dehors du PER

2. pour les modes de circulation douce :

en prescription :

- l'interdiction de création de voies vertes dans le PER

en recommandation :

- l'interdiction de la circulation (promenade ou sportive) des piétons et des cyclistes dans le PER
- la pose d'une signalisation de danger à destination du public sur les voies concernées dans le PER

3. pour les ERP :

en recommandation :

- l'affichage des consignes de sécurité

4. pour les habitations légères de loisirs :

en prescription :

- l'interdiction de résider dans une habitation légère de loisirs, une résidence mobile de loisirs ou une caravane dans le PER

5. pour les rassemblements de personnes dans le PER :

en prescription ou recommandation (au choix) :

- l'interdiction ou l'évitement de tout rassemblement dans le PER

Les propositions de stratégie sont détaillées dans la présentation de la DDT disponible sur le site internet de la DREAL Picardie.

M. le sous préfet propose aux POA de transmettre leur avis/propositions concernant ces prescriptions et ces recommandations d'ici la prochaine réunion POA. La stratégie concernant les usages sera actée à cette occasion.

5- Conclusion

Une nouvelle réunion POA est programmée le 14 janvier 2014 à 9h30 à la sous-préfecture de Compiègne, notamment pour examiner les mesures foncières et pour acter la stratégie des usages.

M. le sous préfet précise qu'il n'est pas opposé à l'organisation d'une réunion d'information des habitants du hameau de Saint Maur, sur place, à une date à convenir avec le maire.

Le sous-préfet,


Hubert Vernet

Liste des annexes :

- 1- Liste des participants à la réunion POA du 26 novembre 2013
- 2- Intervention M. Toussaint, président de l'Association pour la Protection des Personnes, des Patrimoines et de leur Environnement des habitants de Saint-Maur
- 3- Réponses apportées à l'intervention de M. Toussaint
- 4- Intervention du collège des riverains
- 5- Intervention de M. Pineau, de l'association du ROSO
- 6- Réponses apportées à l'intervention de M. Pineau
- 7- Intervention de M. le Maire de Gournay-sur-Aronde

MEMBRES DE LA REUNION POA - 26 novembre 2013 - PPRT DE STORENGY

Noms	Prénoms	Entité représentée	Fonctions exercées	Coordonnées électroniques	Coordonnées téléphoniques
VERNET	Hubert	Préfecture de l'Oise	Sous-Prefet de Compiègne		
MODESTE	Isabelle	DDT 60	Adjointe à la responsable du bureau RPE au SAUE	isabelle_modeste@oise.gouv.fr	03 44 06 50 81
RUDELLÉ	Carine	DDT 60	Responsable du bureau risques	carine_rudelle@oise.gouv.fr	03 44 06 50 81
CLAIRVILLE	Fabienne	DDT 60	Chargé de mission Grands Projets	fabienne_clairville@oise.gouv.fr	
BANATRE	Marie	DDT 60	Responsable Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie	marie_banatre@oise.gouv.fr	
BELIART	Mickaël	DREAL-UT 60	Inspecteur de l'environnement	mickael_beliart@developpement-durable.gouv.fr	03 44 10 54 37
DE FRANCLIEU	Pierre	DREAL-SPRI	Chef du service prévention des risques industriels	pierre-de-franclieu@developpement-durable.gouv.fr	03 22 82 92 64
MIOSSEC	Vincent	DREAL-SPRI	Inspecteur de l'environnement	vincent_miossec@developpement-durable.gouv.fr	03 22 82 92 71
KRASKOWSKI	Marc	Préfecture de l'Oise	Chef du SIDPC	marc_kraskowski@oise.gouv.fr	
FRETILLE	Benoit	STORENGY	Directeur du Pôle NORD EST	benoit_fretille@storengy.com	
DEBLE	Alexis	STORENGY	Chef de site	alexis_debled@storengy.com	
JOUTARD	Jean-Pierre	STORENGY	Chargé de mission Etat Major	jean-pierre_joutard@storengy.com	
LEPRINCE	Anne	STORENGY	Chef du pôle sécurité industrielle	anne_leprince@storengy.com	
DEMICHÉL	Camille	STORENGY	Ingénieur sécurité industrielle	camille_demichel@external.storengy.com	
SANGUINETTE	Joseph	Conseil général		mairie_coudun@orange.fr	
Commandant LALOUE	Serge	SDIS 60	Chef du service Prévision	serge_lalouette@sdis60.fr	
HUBERT	Stéphane	GRTgaz	Responsable département compression RVS	stephane_hubert@grtgaz.com	
MICHEL	Sébastien	STORENGY	CHSCT	sm.cfdt@icloud.com	
FORGET	Alexis	STORENGY	CHSCT	alexis_forget@storengy.com	
CARON	Olivier	STORENGY	Secrétaire CHSCT	olivier_r.caron@storengy.com	
DEPUILLE	Lydie	Riveraine	Elue	lydie-depuille@hotmail.fr	03 44 42 22 67
FORGET	Daniel	Maire de GOURNAY/ARONDE	Maire	commune.gournaysuraronde@orange.fr	03 44 25 51 18
THIBAUT	Jean-Claude	Mairie de RESSONS/MATZ	1er adjoint	mairie.ressons@wanadoo.fr	03 44 25 37 53
PINEAU	Jean-Philippe	ROSO	Vice président	pineau.jean-philippe@neuf.fr	03 44 42 24 99
TOUSSAINT	Jean-Baptiste	A3PE	Président	louis.saint.entrevaux@wanadoo.fr	06 88 27 80 59
HENRYPIERRE-BIZOT	Laurence	Riveraine	Riveraine	fhbzoi@aol.com	03 44 42 42 58
LECLERE	Jocelyne	Riveraine	Conseillère Municipale	philippe.leclere26@orange.fr	06 84 30 10 65
MUZATON	Ghislaine	Riveraine		muzaton.michel@orange.fr	

